



Avignon, le jeudi 26 mars 2015

**Objet : procès-verbal de la réunion de la commission financière et de contrôle réunie le 26 mars 2015.**

Membres présents : Laurence MOUROT, agente au SPF d'Orange - Gérard DURAND, inspecteur à la trésorerie de l'hôpital d'Avignon.

La commission financière et de contrôle du syndicat CGT des finances publiques élue par la section de Vaucluse s'est réunie le 26 mars 2015 afin d'examiner les comptes de l'exercice 2014 et de donner quitus au trésorier pour sa gestion.

La comptabilité et les documents justificatifs ont été présentés à la CFC dans les locaux de la section syndicale à Avignon – porte B de la cité administrative. Après un examen attentif de l'ensemble des pièces comptables et des justificatifs, la CFC a formulé les observations suivantes :

⚡ Le déficit subi de 2 488,67 € en 2013 est neutralisé par le résultat bénéficiaire de l'année 2014 = 2 497,39 €.

Les mesures prises pour réduire les dépenses de fonctionnement et de déplacement ont produit leurs effets :

- restitution du duplicopieur en octobre 2013.
- réduction de l'indemnité kilométrique utilisée pour les remboursements de frais de déplacement en mars 2014.
- résiliation de l'abonnement Internet contracté auprès d'Orange.
- réduction des dépenses à caractère alimentaire.

⚡ Un soin particulier a été apporté au suivi des cotisations et des versements auprès du Cogétise. L'effort doit être poursuivi. Les membres de la CFC constatent que le trop versé des cotisations de 2013 = 706,95 € n'a pas été restitué à la section malgré les demandes effectuées en ce sens (voir copie du PV du 10 avril 2014).

⚡

---

**La CGT des Finances Publiques section de Vaucluse**

Av du 7<sup>ème</sup> génie CS 70050 - 84098 AVIGNON cedex - ☎ 04.90.27.71.97 – cgt.ddfp84@dgfp.finances.gouv.fr

... / ...

↳ Le résultat de 2014 a un caractère exceptionnel. Les dépenses de la section ont été fortement contraintes pour absorber le déficit de 2013. Pour arriver à ce résultat, les militants de la section ont souvent renoncé à se faire rembourser de leurs frais de déplacement et ce, malgré l'activité liée aux élections professionnelles. Pour les années à venir, il serait normal que les dépenses soient mieux indemnisées.

Un contrôle de la comptabilité par échantillonnage a été fait et n'a révélé aucune anomalie.

A la lumière des précisions fournies, la CFC n'a plus d'observations à formuler. Elle donne quitus au trésorier de la section : **Laurent GEFROY** pour sa gestion concernant l'exercice année civile 2014.

Laurence MOUROT

Gérard DURAND

